

**COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2010**

L'an deux mil dix, le 13 avril, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Thierry LEMOINE, Maire.

Etaient présents : LEMOINE Thierry, GIRARD Betty, LOUIS Daniel, HENNINOT Nathalie, ESTRABAUT Vincent, HUVENOIT François, SAINT LEUX Guy, JOLY Jean-Marie, COZZA Mario, THEVENIN Jean.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : L'ANTHOËN Audrey, CHARPENTIER Lucette,  
THIERRY Christian ayant donné pouvoir à LEMOINE Thierry,  
TRICOT Sylvie ayant donné pouvoir à GIRARD Betty.

Madame Nathalie HENNINOT a été élue secrétaire.

Date de convocation : 07/04/2010

Date d'affichage : 07/04/2010

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents : 10 – Votants 12

Rappel de l'ordre du jour :

- Approbation du compte administratif
- Affectation des résultats
- Approbation du compte de gestion
- Vote des 3 taxes
- Vote du Budget primitif
- PLU
- Renouvellement de baux
- Questions diverses

Le compte-rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

**13/04/10-001 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF**

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Jean THEVENIN, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2009 dressé par Monsieur Thierry LEMOINE, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, à l'unanimité ;

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	82 756,10			74 032,99		-8 723,11
Affectation de résultats	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
Opérations de l'exercice	249 381,67	251 959,59	180 352,24	249 595,44	429 733,91	501 555,03
Totaux	332 137,77	251 959,59	180 352,24	323 628,43	429 733,91	492 831,92
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>-80 178,18</b>		<b>143 276,19</b>		<b>63 098,01</b>	

2° constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau créditeur, au

résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3° reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4° arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

### **13/04/10-002 AFFECTATION DES RÉSULTATS 2009**

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2009, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation 2009, constatant que :

- le compte administratif fait apparaître un excédent cumulé de fonctionnement de 143 276.19 € au 31/12/2009
- le déficit cumulé d'investissement au 31/12/2009 est de 80 178.18 €
- les restes à réaliser en dépenses d'investissement sont de 188 985.93 €
- les restes à réaliser en recettes d'investissement sont de 119 400.00 €
- le besoin de financement de la section d'investissement est donc de 149 764.11 €  
(80178.18+188985.93-119400.00=149 764.11).

Le conseil municipal décide à **l'unanimité** d'affecter comme suit l'excédent cumulé de la section de fonctionnement :

- Réserves – Excédents de fonctionnement capitalisés (compte 1068)	143 276.19 €
- Résultat de fonctionnement reporté (ligne 002)	0.00 €

### **13/04/10-003 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DRESSE PAR M. LÉBOUCHER, RECEVEUR**

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenté le budget primitif de l'exercice 2009 et les décisions modificatives qui s'y attachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à réaliser et des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2009 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2008, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que Mr LÉBOUCHER a normalement administré le compte 2009

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2009 au 31 décembre 2009

y compris celles relatives à la journée complémentaire,

- Statuant sur l'exécution du budget 2009 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes

- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

**Déclare à l'unanimité** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2009 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### **13/04/10-004 VOTE DES 3 TAXES**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré sur le taux d'imposition applicable à chacune des trois taxes directes locales, à **l'unanimité** :

**Décide de retenir les taux suivants pour l'année 2010**

Taxe d'Habitation	7.90 %
Taxe foncière bâti	8.73 %
Taxe foncière non bâti	14.07 %

## 13/04/10-005 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2010

Les membres du conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, votent ainsi qu'il suit le budget primitif 2010 :

### BUDGET M14

### FONCTIONNEMENT

O11	charges à caractère général	63 240,00	O13	atténuation de charges	9 600,00
O12	charges de personnel	85 770,00	70	produits .....	10 260,00
O14	atténuation de produits		73	impôts et taxes	85 900,00
65	autres ch. de gestion courante	56 062,88	74	dotations et particip.	91 847,00
656	frais de fonct.des groupes d'élus		75	autres produits	24 000,00
66	charges financières	2 827,00	76	produits financiers	
66111	<i>intérêts</i>	<i>2 827,00</i>			
66112	<i>ICNE (N - N-1)</i>				
67	charges exceptionnelles		77	produits exceptionnels	0,00
68	provisions semi-budgétaires		78	repr.sur prov.semi-budg.	
O22	dépenses imprévues	0,00			
	<b>total opérations réelles</b>	<b>206 899,88</b>		<b>total opérations réelles</b>	<b>221 607,00</b>
O23	virement à l'investissement	11 298,34			
O42	transferts entre sections	2 408,78	O42	transferts entre sections	0,00
668	<i>indemn.renegoc.capitalisées</i>	<i>0,00</i>	722	<i>travaux en régie</i>	<i>0,00</i>
68	<i>amortissements immobilisations</i>	<i>2 408,78</i>	777	<i>reprise de subventions</i>	<i>0,00</i>
68	<i>amortissements charges à répartir</i>	<i>0,00</i>	78	<i>repr.prov.budgétaires</i>	<i>0,00</i>
68	<i>provisions budgétaires</i>	<i>0,00</i>	79	<i>transferts de charges</i>	<i>0,00</i>
O43	opér.ordre fonctionnement	0,00	O43	opér.ordre fonctionnement	0,00
	<b>total opérations d'ordre</b>	<b>14 707,12</b>		<b>total opérations d'ordre</b>	<b>0,00</b>
	<b>total dépenses fonctionnement</b>	<b>221 607,00</b>		<b>total recettes fonctionnement</b>	<b>221 607,00</b>
	restes à réaliser			restes à réaliser	
OO2	déficit reporté	0,00	OO2	excédent reporté	0,00
	<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>221 607,00</b>		<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>221 607,00</b>

### INVESTISSEMENT

		RAR	nouveaux			RAR	nouveaux
1641	emprunts		12 204,00	1068	résultat fonct. capitalisé		143 276,19
204	subv.d'équipmt versées		18 000,00				
202		9 294,00		10222	factva		16 000,00
21	opérations	179 691,93		13..	subventions d'investissement	119 400,00	
21			73 557,20	1341	dge		32 592,00
165			650,00	024	Cessions immobilisations		1 000,00
...				1323	cddl		2 600,00
op.	opérations			16	emprunts		45 000,00
	<b>total dépenses réelles</b>	<b>188 985,93</b>	<b>104 411,20</b>		<b>total recettes réelles</b>	<b>119 400,00</b>	<b>239 468,19</b>
				O21	virement de la section de fonctionnement		11 298,34
O40	transferts entre sections		0,00	O40	transferts entre sections		2 408,78
139	<i>reprise de subventions</i>			28	<i>amortissements immobilisations</i>		<i>2 408,78</i>
O41	opérations patrimoniales			O41	opérations patrimoniales		
	<b>total dépenses d'ordre</b>		<b>0,00</b>		<b>total recettes d'ordre</b>		<b>13 707,12</b>
	<b>total dépenses de l'exercice</b>		<b>104 411,20</b>		<b>total recettes de l'exercice</b>		<b>254 175,31</b>
	restes à réaliser		188 985,93		restes à réaliser		119 400,00
OO1	déficit reporté		80 178,18	OO1	excédent reporté		
	<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>		<b>373 575,31</b>		<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>		<b>373 575,31</b>

## **13/04/10-006 : PLU**

Monsieur le Maire rappelle les raisons qui ont conduit la commune à engager l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme sur l'ensemble du territoire de la commune de Trosly-Loire, les modalités selon lesquelles la concertation avec la population a été mise en oeuvre et le bilan qu'il convient de tirer de cette concertation, le débat qui s'est tenu au sein du conseil municipal, dans sa séance du 22/12/2009 sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable, les principales options, orientations et règles que contient le projet de P.L.U.

- VU le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 123-9, L. 300-2 et R. 123-18 ;
- VU la délibération du conseil municipal en date du 05/06/2008 ayant prescrit l'élaboration du PLU sur la commune ;
- VU le bilan de la concertation présenté par M. le Maire ;
- VU les éléments du Porter à Connaissance transmis par le représentant de l'Etat ;

**Après avoir entendu l'exposé du maire et en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

1. de tirer le bilan de la concertation et d'arrêter le projet de P.L.U. tel qu'il est annexé à la présente délibération ;
2. de soumettre pour avis le projet de P.L.U. aux personnes publiques associées ainsi qu'aux communes limitrophes et établissements publics de coopération intercommunale qui ont demandé à être consultés sur ce projet.

La présente délibération et le projet de P.L.U. annexé à cette dernière seront transmis au préfet du département de l'Aisne ainsi qu' :

- aux présidents du conseil régional et du conseil général ;
- aux présidents de la chambre de commerce et d'industrie, de la chambre des métiers et de la chambre d'agriculture ;
- au président de l'établissement public compétent en matière d'organisation des transports urbains (*s'il existe*) ;
- au président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière de schéma de cohérence territoriale.

Conformément à l'article L. 300-2 du code de l'urbanisme, le dossier définitif de P.L.U., tel qu'arrêté par le conseil municipal, est tenu à la disposition du public.

## **13/04/10-007 RENOUVELLEMENT DU BAIL PARCELLE ZO N° 59**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le bail concernant la Parcelle SECTION ZO n° 59 partie "Le Marais de TROSLY-LOIRE" de 66 a 30 ca a été renouvelé par délibération du 05-06-09 à la Société civile d'exploitation agricole ST PIERRE représentée par M. LEMOINE Bruno.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande de transfert de ce bail à l'EARL du Vieil Orgival représenté par monsieur LEMOINE Thierry.

Le CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré et à l'**unanimité** des membres présents,

- **décide** de louer la parcelle ZO n° 59 à l'EARL du Vieil Orgival aux mêmes conditions que pour la SCEA ST PIERRE pour les années précédentes, pour une durée de neuf ans du 13/04/2010 au 12/04/2019.

- **fixe** la location à 64,50 euros, indexée annuellement suivant le coefficient des fermages applicables dans l'ensemble du département de l'Aisne.

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à ce dossier.

## **13/04/10-008 : RENOUELEMENT DU BAIL DE MR ET MME HENNINOT JEAN-MICHEL**

Pour ZB n° 30 partie	La Tinette : 1 ha 62 a 90 ca
ZB n° 23	La Tinette : 3 ha 06 a 60 ca
ZB n° 21 partie	Le Marais de la Tinette : 3 ha 24 a 20 ca
ZB n° 21 partie	Le Marais de la Tinette : 2 ha 21 a 15 ca
ZB n° 51	Le Marais de la Tinette : 1 ha 15 a 68 ca

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que le bail des parcelles désignées ci-dessus consenti à Monsieur et Madame Jean-Michel HENNINOT vient à expiration le 11 novembre 2010 et qu'il convient de le renouveler.

Le CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré et à l'**unanimité** des membres présents,

- **décide** de renouveler le bail pour une durée de neuf ans du 11/11/2010 au 10/11/2019.

- **fixe** le tarif de la location à 248.56 € pour la ZB n° 30 (partie)  
349.88 € pour la ZB n° 23,  
687.75 € pour la ZB n° 21 partie  
203.74 € pour la ZB n° 21 partie  
129.50 € pour la ZB n° 51

indexé annuellement suivant le coefficient des fermages applicables dans l'ensemble du département de l'Aisne.

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à ce dossier.

### **QUESTIONS DIVERSES**

L'entreprise SITA DECTRA change sa tournée de ramassage. Un nouveau calendrier va être distribué dans les boîtes aux lettres ;

Un globe (éclairage public) n'a toujours pas été changé rue du Marais.

Monsieur le Maire a été saisi d'une demande concernant un panneau « stop » ou « céder le passage » au croisement de la rue du mai et de la rue du 9ème zouave. Le Conseil Municipal charge monsieur le Maire de trouver le moyen le plus adéquat.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 53.

La secrétaire de séance :

Nathalie HENNINOT